



FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS N° 6

AVIS N° 22_0335

A Marseille, le 05 décembre 2022

Direction de l' Architecture, Valorisation des Équipements et de leurs Usages

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Réalisation d'un parking dans le cadre de l'opération du stade de catégorie 3, au
Complexe Malpassé – 63 boulevard Laveran 13013 Marseille**

REPONSE A DES DEMANDES D'INFORMATION

Question 9 posée le 2 décembre :

Bonjour,

Vu la période d'incertitude que nous traversons, s'agissant de l'actualisation des prix prévue au marché et en cohérence avec la circulaire du Premier Ministre du 30/03/2022, pouvez-vous modifier les éléments suivants :

Révision mensuelle des prix plutôt que l'actualisation et application de l'indice TP 08 à la place du TP 01.

Cordialement.

Réponse 9 :

La circulaire n°6338/SG du 30 mars 2022 a été abrogée par la circulaire n°6374/SG du 29 septembre 2022.

Conformément à l'article 2.3 du Règlement de consultation, la durée du marché est de 4 mois (1 mois de préparation et 3 mois de travaux).

De plus l'article R2112-14 du Code de la Commande Publique précise selon l'extrait ci-dessous :

« Les marchés d'une durée d'exécution supérieure à trois mois qui nécessitent pour leur réalisation le recours à une part importante de fournitures, notamment de matières premières, dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours mondiaux comportent une clause de révision de prix »

Le marché sera donc actualisable et non révisable

Par ailleurs, l'indice « TP01 » choisi pour la variation de prix demeure inchangé.